



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Mesdames et Messieurs les professeurs  
d'Éducation Musicale et Chant Choral

S/C Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Besançon, le 12 septembre 2019.

Rectorat

**Objet :** Lettre de rentrée 2019 – Education Musicale et Chant Choral.

Inspection  
pédagogique  
régionale

Éducation Musicale  
et Chant Choral

Chères et chers collègues,

Giuliano CHIELLO  
IA-IPR

Grâce à vous, de très nombreux collèges et lycées de notre académie résonnent encore de toutes sortes de chants, de rythmes, d'événements, qui ont permis d'accueillir en musique les nouveaux élèves et d'inaugurer dans l'humanisme artistique et la convivialité, cette nouvelle année scolaire, que je vous souhaite sereine, joyeuse et enrichissante.

giuliano.chiello@  
ac-besancon.fr

Téléphone  
03 81 65 49 33

Je ne saurais assez insister sur l'importance d'organiser de tels moments de partage musical, soient-ils rigoureusement préparés en amont, mettant en valeur les capacités musicales les plus fines de vos élèves (et les vôtres !), ou bien dans un esprit de mobilisation improvisée et de joyeuse spontanéité – ce qui peut révéler par ailleurs tout autant de capacités et talents. Ces événements constituent, pour l'École, des moments éducatifs transversaux et entiers, et pour la discipline, l'occasion d'élargir son impact auprès d'un plus large public, élèves et adultes, contribuant de manière certaine à sa pérennité, dans un contexte où le recrutement devient un argument sensible.

10, rue de la Convention  
25030 Besançon  
cedex

De manière particulière, j'adresse mes vœux aux nouveaux entrants dans l'académie, au professeur stagiaire et aux néo-titulaires, aux enseignants qui intègrent un nouvel établissement scolaire, enfin à qui s'apprête à faire valoir ses droits à la retraite, après avoir mis une grande partie de sa vie au service de l'éducation, de l'épanouissement et de la réussite des élèves.

IA-IPR/BT

### L'actualité

Après la période 2016-19, marquée par des transformations générales et disciplinaires majeures au niveau du collège – Réforme de 2016, plan chorale, création du nouvel enseignement facultatif de chant choral – l'accent sera mis, cette année et les prochaines, sur l'actualité lycéenne, suite à la **réforme du lycée général et technologique et à la rénovation de la voie professionnelle**.

En voie générale, les filières disparaissent, permettant de nouvelles et inédites possibilités de croisements disciplinaires : comme l'option musique, la spécialité musique devient désormais accessible aux élèves à l'orientation scientifique, ouvrant des perspectives intéressantes, d'études supérieures ou d'occupation professionnelle, dont la double licence musicologie-physique de Grenoble est une possible illustration<sup>1</sup>. Également à titre d'illustration, non exhaustive, je joins en annexe deux brèves fiches sur l'orientation.

<sup>1</sup> <http://formations.univ-grenoble-alpes.fr/fr/catalogue/licence-XA/sciences-technologies-sante-STs/licence-sciences-et-technologies-program-licence-sciences-et-technologies/parcours-physique-et-musicologie-double-licence-subprogram-parcours-musicologie.html>



2/10

Conséquence de la réforme, **la thématique de l'orientation**, déjà prégnante, le devient davantage, comme un axe d'accompagnement central dans l'action éducative de tout membre de l'équipe pédagogique, non seulement des professeurs principaux.

**Dès le collège**, les enseignants doivent plus que jamais s'intéresser au projet d'orientation de leurs élèves, à leurs talents et leurs potentiels, leurs limites et leurs aspirations, leur connaissance de l'environnement éducatif, socio-économique et culturel, en relation avec la musique, enfin et surtout les connaissances et représentations qu'ils construisent sur eux-mêmes.

Cela se réalise à travers les contenus des cours, mais aussi par l'accompagnement des élèves au sein des différents dispositifs existants (Accompagnement Personnalisé, Parcours éducatifs, mission école-entreprise...) et par une évaluation par compétences, entendue comme un moment formateur à part entière.

Évaluer, accompagner, orienter... On touche là à quelques-unes des compétences clés de notre référentiel métier, évaluées **dans le cadre du PPCR**. J'invite l'ensemble des personnels éligibles au "rendez-vous de carrière" à préparer l'entretien avec l'IA-IPR par une réflexion sur l'ensemble des compétences de référence, confrontées à l'expérience et aux pratiques pédagogiques mises en œuvre. Ainsi vécu, ce moment d'échanges, entre deux pédagogues, peut se révéler véritablement fructueux et éclairer le développement professionnel de l'enseignant.

Je souhaite également attirer votre attention sur le fait que les possibilités de promotion sont contingentes, dans des limites nationalement définies, et que par conséquent votre valeur professionnelle ne saurait être mesurée à la seule aune d'une promotion obtenue ou non.

Les rendez-vous de carrière de l'année 2018-19, ainsi que les visites d'accompagnement et les éléments recueillis à travers discussions et rencontres diverses, ont mis en évidence une certaine **tendance générale d'évolution pédagogique** vers une plus grande considération de l'autonomie de l'élève, des interactions au sein de la classe, de l'hétérogénéité, ce qui est évidemment une direction favorable, encouragée et attendue.

Il faut toutefois veiller à ce que cette tendance générale ne se limite pas seulement au niveau formel, comme une injonction institutionnelle insuffisamment questionnée - par exemple à travers la seule disposition de la salle. La disposition en îlots en est en effet l'exemple marquant : elle se propage nettement mais n'est pas toujours accompagnée du changement pédagogique nécessaire. Dès lors, les bénéficiaires ne sont pas ceux escomptés. Parfois cela peut même nuire aux pratiques musicales collectives, ou risquer d'être un prétexte pour en éviter la mise en œuvre.

Je signale à ce sujet une ressource intéressante, un travail mené par une équipe d'enseignants de l'académie de Nantes, qui a réfléchi sur les notions de coopération, diversification, gestion de l'hétérogénéité, et proposé une page web sous forme de questions-réponses (F.A.Q.), parfois supportées par des vidéos captées en cours et libres d'accès dans un cadre pédagogique :

<https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/education-musicale/pedagogie-et-didactique/f-a-q-cooperation-1212953.kjsp?RH=1164746465593>

Autres ressources intéressantes, non thématiques cette fois, sont la lettre "éducation musicale" et les fiches "edubase" (sur le site "eduscol")

<https://eduscol.education.fr/education-musicale/edunum/edunum-musique-1/#header-13>

[https://edubase.eduscol.education.fr/recherche?discipline\[0\]=%C3%89ducation%20musicale](https://edubase.eduscol.education.fr/recherche?discipline[0]=%C3%89ducation%20musicale)

Pour revenir sur l'actualité lycéenne, signalons enfin, **en voie technologique**, la rénovation de la série TMD, qui élargit son enseignement au théâtre et devient **S2TMD**, "sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse", en se dotant de nouveaux programmes.

**Au niveau académique, la carte des formations**, évolutive et arrêtée annuellement par Monsieur le Recteur, est la suivante :

<http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article7921>



3/10

L'enseignement de spécialité arts/musique est dispensé dans trois lycées de l'académie : le lycée Pasteur à Besançon, le lycée Courbet à Belfort et le lycée Jean-Michel à Lons-le-Saunier. Quant à l'enseignement optionnel, il est dispensé dans ces trois mêmes lycées et dans trois autres : le lycée Paul Émile Victor à Champagnole, le lycée Charles Nodier à Dole et le lycée Les Augustins à Pontarlier, soit six lycées dispensant l'enseignement musical. Enfin, le lycée Pasteur à Besançon est le seul à offrir un enseignement technologique de série S2TMD, ainsi qu'une filière supérieure professionnelle DNMADE arts du spectacle.

Tous les programmes disciplinaires de lycée, général et technologique, spécialité et option, sont disponibles à partir des liens que vous trouverez en annexe, ainsi que les programmes limitatif et complémentaire – la liste d'œuvres – du baccalauréat option musique, pour cette **session 2020, la dernière "non rénovée"**.

À ce propos, je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réussite de la session 2019 du baccalauréat musique – conception de sujets, harmonisation, coordination des centres d'examen, commissions d'interrogation. Sachez d'ores et déjà que **d'autres enseignants prendront part à ces travaux** pour la session 2020, dans une logique de roulement partiel permettant le partage des responsabilités et des expériences professionnelles.

### **Enseignement Facultatif de Chant Choral (EFCC)**

Ci-dessous, un tableau qui résume quelques données clé, recueillies lors de l'enquête nationale à laquelle vous avez participé – soyez-en remerciés toutes et tous : le taux de participation a été excellent (97%).

	<b><i>Académique</i></b>	<b><i>National</i></b>
<b>Participation à l'enquête.</b>		
Collèges ayant répondu/nombre total de collèges	<b>97%*</b>	<b>80%</b>
Chorales/nombre total établissements (secteur public)	90,5	92%
Chorales/ nombre total établissements (secteur privé)	88%	85%
Chorales/ nombre total établissements REP, REP+	<b>75%**</b>	<b>91,81%</b>
Nombre de choristes/nombre total élèves	<b>9,68%*</b>	<b>6,21%</b>
Mixité. Part des filles	76, 14%	77,89%
Part des 6 <sup>e</sup> /total choristes	36,3%	38,94%
Part des 5 <sup>e</sup> /total choristes	28,14%	26,84%
Part des 4 <sup>e</sup> /total choristes	18,56%	18,42%
Part des 3 <sup>e</sup> /total choristes	17%	15,79%
Moyenne spectacles/choral	2,13	2,4
Partenariats inter collèges	34,5%	47%
Partenariats collèges/écoles	<b>22,8%*</b>	<b>12,5%</b>
Partenariats collèges/lycée	<b>8,4%*</b>	<b>3,4%</b>

Sur la base de cette enquête, l'académie compte 130 chorales implantées dans 125 collèges (95 dans le secteur public, 30 dans le secteur privé) ; les élèves choristes sont au nombre de 5 352.



4/10

\* Parmi les éléments académiques positifs, qui émergent de cette comparaison avec les données et moyennes nationales, au-delà du fort taux de participation, qui rend l'enquête particulièrement représentative et fiable, l'on remarquera deux pourcentages significativement élevés : le nombre de choristes, à quasi égalité de ratio chorales/établissements (ce qui fait de nous une belle "académie chantante" !) et les partenariats interdegrés, selon une intéressante dynamique de continuité scolaire, toujours à encourager et développer.

\*\* En revanche, seulement 12 établissements REP/REP+ sur les seize concernés offrent à leurs élèves la possibilité de chanter dans une chorale. L'EFCC sera donc à développer cette année au sein de l'éducation prioritaire : les collègues en charge pourront compter sur ma disponibilité pour les accompagner.

Si beaucoup de collègues ont intégré l'évolution induite par la création d'un enseignement facultatif de chant choral (EFCC)<sup>2</sup>, "**d'autres, assez nombreux, en sont encore restés aux dispositions « flottantes » antérieures, notamment sur les moyens horaires.** Une dernière catégorie de collègues se caractérise par une organisation « entre deux » où, par exemple, si l'EFCC est installé et présenté comme tel, l'horaire élève n'est pas assuré et les moyens en heures/professeurs sont largement en deçà des besoins induits par la réglementation"<sup>3</sup>

En particulier, dans notre académie, seulement 57% des chorales sont pleinement rentrées dans le nouveau cadre statutaire.

	<u>Académique</u>	<u>National</u>
<b>72h effectives, élèves et rémunération enseignants</b>	<b>57%</b>	<b>59,23%</b>
Aucune heure incluse dans le service hebdomadaire des enseignants ayant en charge l'EFCC	11%	20,28
Utilisation de IMP comme moyen de rémunération (complémentaire, en proportions variables) de l'EFCC, ce qui n'est pas conforme au cadre	23,85%	30,52%
Le bénévolat reste une réalité importante	7,2%	10, 64%

### **Ressources académiques**

**La formation disciplinaire mise en place par le PAF** vise prioritairement la capacité à susciter chez l'élève un engagement dans un projet de nature artistique. Cela passe par trois domaines de compétences de l'enseignant d'éducation musicale et chant choral :

- Des compétences typiquement musicales, par un travail sur la qualité vocale, rythmique, interprétative...
- Des compétences numériques au service du projet musical : création, arrangement, diversification des situations pédagogiques...
- Des compétences scéniques et gestuelles, qui permettent le développement d'une dimension corporelle capable de "libérer" les énergies psycho-physiques des élèves (confiance, cohésion, ressenti et expression physiques et gestuels de la musique, enracinement corporel du geste vocal...) indispensables pour une pleine et épanouissante adhésion au projet musical.

Je vous laisse donc prendre connaissance du PAF, vous invitant vivement à vous y inscrire nombreux. Le maintien des formations tient à votre volonté d'en saisir l'opportunité. (Attention au délai impératif du 15 septembre. N'attendez pas le dernier moment !)

<sup>2</sup> Cf. Arrêté du 9/01/2018 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège ; arrêté du 17 juillet 2018, fixant le programme de l'EFCC.

<sup>3</sup> "L'enseignement facultatif de chant choral dans les collèges publics et privés sous contrat. Année scolaire 2018-2019. Restitution de l'enquête nationale" DGESCO – IGEN. Page 1



5/10

Quelques informations importantes sur le PAF :

- Certains dispositifs sont départementaux et seuls les enseignants du département correspondant peuvent y prétendre. Vous veillerez donc à bien vérifier dans le descriptif du stage son envergure géographique – académique ou départementale.
- Le stage sur le numérique (départemental : “25” pour cette année) se déroulera in situ : il alternera des temps face aux élèves et des temps d’échanges et de partage de pratiques entre enseignants, un fonctionnement expérimental qui a été conçu dans un but d’efficacité pédagogique et de meilleures possibilités de réinvestissement post-formation.
- Le stage “O PASSO” – débutera le 20/02, en période de vacances scolaires, et ne donnera pas lieu à défraiement du déplacement. Mais ce fonctionnement permet de porter le nombre de jours de formation à 4 ou 5 (cela sera précisé ultérieurement) au lieu des deux normalement prévus : cela, conjugué à la qualité reconnue du formateur (Thomas Nicol), permettra donc un niveau d’approfondissement plus élevé – et son coût est intégralement pris en charge par l’académie.

L’élaboration du PAF n’aurait pas été possible sans les ressources et le soutien de *Mission-Voix-Franche-Comté* et de *Canopé*, que je remercie chaleureusement.

La formation aura tendance, au fil des années à venir, à évoluer vers une plus petite échelle, celle des **treize réseaux d’éducation qui composent, à partir de cette rentrée scolaire, le territoire académique**. Cette évolution répond à plusieurs exigences, dont celle de la pertinence des formations, par rapport à des besoins spécifiques d’un territoire, et l’exigence de créer au niveau local des dynamiques de coopération éducative, des liens et des porosités entre les différents acteurs d’un territoire, au bénéfice de la cohérence du parcours des élèves. Vous trouverez la carte des réseaux ici :

<http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article1117>

Dans notre discipline, **l’identification d’un référent EFCC et d’une chorale berceau**, lieu d’observation et de formation, est actuellement à l’étude, **pour chacun des réseaux**, ainsi que la création pour la rentrée 2020 d’un chœur ressource intercatégoriel, outil d’épanouissement personnel et artistique avant tout, et accessoirement de formation aux pratiques vocales et chorales...

La souhaitée “observation entre pairs” ne pourra éventuellement être envisagée que dans le cadre unique des réseaux, via des FIL (formations d’initiatives locales). Même conclusion pour une formation, envisagée, sur l’évaluation par compétences, en tout cas pour cette année scolaire.

**Le site académique** constituera un autre chantier disciplinaire. Il s’agira principalement de lui conférer une valeur d’outil non seulement d’information descendante, mais aussi de partage pédagogique (répertoires musicaux et idées de contenus de cours...). Il s’agira aussi d’améliorer nettement l’accès à l’actualité des pratiques musicales et chorales scolaires académiques, par une information plus systématique pour chaque événement relevant de ce domaine. M. Barçon – déjà Interlocuteur Académique pour le Numérique et chargé de mission d’inspection – succédera à M. Fidalgo dans ses fonctions de webmestre. Je tiens à les remercier chaleureusement, l’un pour avoir assuré avec dévouement cette fonction pendant de longues années, l’autre d’avoir bien voulu accepter une nouvelle et prenante mission.

**Quant à l’action culturelle académique** : en 2018-19 un certain nombre de dispositifs, partenariats et appels à projets ont enrichi la vie culturelle scolaire et le PEAC des élèves, d’autres seront reconduits ou créés cette année. Ici n’est pas le cadre pour une liste de tous ces dispositifs... Gardez à l’esprit les différents canaux de communication/information :

- Vos établissements (casier, affichage) sont les premiers destinataires des appels à projets culturels et artistiques ;



6/10

- Vos boîtes mail professionnelles. Je viendrai vers vous via la liste de diffusion afin de vous faire part au fur et à mesure des communications DAAC et partenariales. À titre d'exemple, l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté reconduit ses concerts scolaires (6<sup>e</sup>) et ouvre ponctuellement et sur demande ses portes pour offrir la possibilité d'assister aux répétitions. Je devrais recevoir sous peu le courrier d'information que je ne manquerai pas de vous transmettre ;
- Le site disciplinaire, lorsque la rénovation sera pleine et effective ;
- Le site de la DAAC : <http://daac-arts-culture.ac-besancon.fr/projet-artistique-culturel-etou-scientifique/>
- Le bureau de la DAAC ainsi que ses missionnés du domaine musique ([stephane.barcon@ac-besancon.fr](mailto:stephane.barcon@ac-besancon.fr), [michele.aubry@ac-besancon.fr](mailto:michele.aubry@ac-besancon.fr)) se tiennent également à votre écoute pour tout projet que vous souhaitez mettre en place (rencontres artistiques, résidences d'artistes, etc.)

Je ne saurais conclure cette – déjà longue – lettre de rentrée, sans vous encourager fortement, cette année encore, à développer des projets d'échange culturel, interrégional ou international, de jumelage et de mobilité, réelle ou virtuelle (Erasmus, eTwinning). La pédagogie de projet s'enrichit alors d'une dimension humaine motivante et décisive pour tous, élèves, professeurs, équipes de direction, collectivités... De nombreux cadres et conventions partenariales internationales déjà existantes sont autant d'opportunités en attente, et d'importants fonds sont disponibles, à vous de les solliciter ! Pour aller chercher ces opportunités, pour les construire, l'équipe DAREIC se tient à votre écoute, n'hésitez pas à les contacter – vous trouverez leurs coordonnées ici :

<http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article8>

Vous remerciant de votre engagement, au quotidien dans les classes, et au sein des projets et missions que vous portez généreusement, je vous souhaite, à vous toutes et tous, une belle année scolaire et musicale.

Giuliano CHIELLO  
IA-IPR EMCC



7/10

## ANNEXES

### 1. LYCÉE - PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

**Programme d'enseignement de spécialité d'arts des classes de première et terminale de la voie générale.**

NOR : MENE1901567A

arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=138119](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=138119)

**Programme d'enseignement optionnel d'arts de la classe de seconde générale et technologique et des classes de première et terminale des voies générale et technologique.**

NOR : MENE1901566A

arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=138114](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=138114)

**Programme d'enseignement optionnel de culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre**

NOR : MENE1918795A

arrêté du 31-7-2019 - J.O. du 14-8-2019

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=144137](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144137)

**Classes de première et terminale de la voie technologique**

**Programme des enseignements de spécialité conduisant au baccalauréat technologique série sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)**

NOR : MENE1918792A

arrêté du 31-7-2019 - J.O. du 14-8-2019

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=144135](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144135)

Des ressources d'accompagnement seront prochainement disponibles.



8/10 2. LYCÉE - PROGRAMMES LIMITATIF ET COMPLÉMENTAIRE (BAC musique)

**La session 2020 du BAC sera la dernière “non renouvelée”.**

**Pour l’enseignement de la spécialité musique - série L** - Les œuvres et thèmes de référence sont présentés ci-dessous<sup>4</sup> :

- Johann Sebastian Bach : Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit, BWV 106, (Actus Tragicus) :
  - *Sonatina*
  - Chœur : *Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit*
  - Aria (tenor) : *Ach, Herr, lehre uns bedenken*
  - Aria (basse) : *Bestelle dein Haus*
  - Chœur : *Es ist der alte Bund*
- Felix Mendelssohn : Octuor à cordes, Mib majeur, op20, Allegro moderato ma con fuoco (14'27)
- John Adams : Short Ride in A Fast Machine

« Leur découverte puis leur connaissance sont éclairées par l'étude des quatre grandes questions précisées par le programme d'enseignement de la classe terminale :

- la musique, le timbre et son ;
- la musique, le rythme et le temps ;
- la musique, l'interprétation et l'arrangement ;
- la musique, diversité et relativité des cultures.

Cet ensemble d'œuvres visant la préparation des candidats à l'épreuve du baccalauréat ne peut cependant circonscrire le travail mené au titre du programme d'enseignement, le professeur en alimentant l'étude par un choix diversifié de références musicales supplémentaires et complémentaires (extrait du programme fixé par l'arrêté du 21 juillet 2010, [BOEN spécial n° 9 du 30 septembre 2010](#)). Ces références supplémentaires permettent également au candidat de nourrir son devoir écrit et d'enrichir sa prestation orale au moment de l'épreuve »

**Pour l’option facultative toutes séries, pour cette même et dernière session non renouvelée 2020**, Les œuvres de référence sont les suivantes<sup>5</sup> :

- Ludwig van Beethoven : Symphonie n° 5, ut mineur, op. 67
- Max Richter : Album Recomposed by Max Richter : Vivaldi, the Four Seasons (extraits)
  - *Spring 1 (2'32)*
  - *Summer 3 (5'01)*
  - *Autumn 2 (3'08)*
  - *Winter 1 (3'01)*
  - *Shadow 3 (3'33)*

<sup>4</sup> Note de service n° 2019-045 du 19-4-2019

<sup>5</sup> ibidem



9/10

« Elles ne sauraient constituer l'ensemble des œuvres rencontrées et étudiées durant l'année. Celles-ci sont bien plus nombreuses, certaines étant abordées par la pratique d'interprétation, d'arrangement ou encore de (re)création/manipulation, d'autres l'étant par l'écoute, la sensibilité, le commentaire et l'analyse auditive. (extrait du programme fixé par l'arrêté du 21 juillet 2010, B.O. spécial n° 9 du 30 septembre 2010). »

**Les classes de première évolueront dans un parcours déjà “rénové”** et devront donc passer dès cette année une épreuve commune de contrôle continu relativement à la spécialité abandonnée lors du passage en classe terminale.

3. ORIENTATION post Bac. Proposition d'association de spécialités, à partir de la spécialité Musique au lycée G.

- Métiers en relation avec les **arts** (animation culturelle, communication, médiation culturelle, recherche, enseignement ...) : + une autre spécialité quelle qu'elle soit car toutes les compétences transversales sont un enrichissement pour une carrière en relation avec les arts.
- Métiers en relation avec le **droit et l'économie** (SACEM, économie de la musique, métiers de sa production, édition, diffusion ...) : + spécialité SES.
- Métiers en relation avec le **son** (techniques audiovisuel, ingénieur, acoustique appliquée, ...) : + spécialité physique ou SI ; ou bac techno avec STI + enseignement optionnel musique.
- Métiers en relation avec les **sciences humaines** (enseignement, architecture, ...) : + spécialité littéraire ou HG
- Métiers en rapport avec la **santé** (musicothérapie, orthophoniste, audioprothésiste, etc.) : + spécialité scientifique
- Métiers en relation avec le **numérique** (ingénieur, Musique assistée par ordinateur, programmeur musical) : + NSI ou SI

Orientation vers des domaines très éloignés des arts : les enseignements musicaux développent des compétences et qualités particulièrement recherchées lors des entretiens : confiance en soi, aisance orale et en présence de public, créativité, collaboration... La mention d'une option musique sur un CV est également un plus.



10/10

**Plus en détail :**

Spécialités en première	Spécialités en terminale	options fac en term (2)	Débouchés
Musique-Maths - Physique	Musique-Physique Ou Physique-Maths	Maths Ou Musique	Ingénieur, technicien du son, acousticien, sonorisateur, sound designer, architecte, métiers artistiques ...
Musique-Maths -SVT	Musique-SVT	Maths	Audio-prothésiste, médecin, ingénieur, métiers artistiques
Musique-Humanités-Maths	Musique-Humanités	Maths	Psychologie, sociologie, Recherche, enseignement, métiers artistiques
Musique-Humanités-Langue	Musique-Humanités	Langue	Com, culture, médias, éducation, animation, recherche, professorat, journalisme, métiers art.
Musique-Langue-SVT	Musique-SVT	Langue	Orthophoniste, Com, culture, médias, éducation, animation, recherche, professorat, métiers art.
Musique-Langue-Maths	Musique-Langue Ou Musique-Maths	Maths Ou Langue	Ingénieur, technicien du son, acousticien, sonorisateur, sound designer, architecte, orthophoniste, Com, culture, médias, éducation, animation, recherche, professorat, métiers art.
Musique-SES-Langues, littérature et culture étrangère	Musique-SES	Langue	médiateur culturel, Com, IEP, éducation, animation, recherche, professorat, tourisme, journalisme, métiers artistiques
Musique-Humanités-SES	Musique-Humanités	Droit	Com, culture, médias, éducation, animation, recherche, professorat, IEP, tourisme, journalisme, métiers artistiques
Musique-Humanités ou langue-HG	Musique-Humanités ou langue	Droit	Com, culture, médias, éducation, animation, recherche, professorat, IEP, tourisme, journalisme, métiers artistiques
Musique-Numérique-Maths	Musique-Numérique Ou Maths-Numérique	Maths Ou Musique	technicien du son, acousticien, sonorisateur, sound designer, MAO, Com, culture, médias, éducation, animation, recherche, professorat, métiers artistiques ...